



2020-02-004-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : BUDGET COMMUNAL – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2019

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF

procuration à

M. PERRET

Mme MONTAUCET

procuration à

M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



2020-02-004-DR/FIN - BUDGET COMMUNAL - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2019

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le conseil municipal inscrit également au budget la prévision d'affectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L2311-5 (alinéa 4),

Vu l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) pour reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel,

Considérant les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019,

Considérant la balance réglementaire des Comptes du Grand Livre comptable,

DELIBERE

CONSTATE les résultats de l'exercice 2019 :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	19 043 986,15	21 948 054,47	+ 2 904 068,32
	Résultats antérieurs (2018) reportés (ligne 002 du BP 2019)		5 792,51	+ 2 344,92
	Résultat à affecter	⇒		+ 2 906 413,24



		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	8 071 857,13	6 556 559,80	- 1 515 297,33
	Solde antérieur (2018) reporté (ligne 001 du BP 2019)		812 886,09	+ 812 886,09
	Solde global d'exécution	⇒		- 702 411,24
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	1 787 655	64 800	- 1 722 855
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		28 903 498,28	29 384 645,28	+ 481 147
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	⇒		+ 2 900 000
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	⇒		+ 6 413,24

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2019	2 906 413,24
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé	2 900 000,00
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2020)	6 413,24

Votants : 29

Abstention : 3 (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)

Votes exprimés: 26

Pour: 26

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

